



Appel à projets « Emergence »

Financements 2022

Texte de l'appel à projets

Le Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur, le GEFLUC Marseille-Provence et l'Institut Cancer et Immunologie (ICI) se sont à nouveau associés autour d'un appel à projets commun. Le GEFLUC Marseille, les entreprises contre le cancer, soutient la recherche en cancérologie en cofinçant, dans le cadre de cet appel, certains projets portés par des équipes marseillaises. L'ICI quant à lui prend part à la sélection de projets marseillais thématiques cancer et immunologie retenus pour leur qualité, afin de les cofinancer avec le Canceropôle.

Cahier des charges

Le présent appel à projets a pour objectif de financer des projets innovants, émergents et/ou de nouvelles thématiques. Les projets émergents dans le champ des Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique devront être soumis dans l'appel SHS-E-SP spécifiquement mis en place.

Le porteur de projet devra clairement montrer en quoi le financement accordé va favoriser l'émergence, il précisera quel est l'effet levier attendu et indiquera quelle suite il souhaite donner à ce projet.

Le financement servira à initier un projet qui sera par la suite soumis à un appel d'offre de plus grande envergure (national ou international).

Une attention particulière sera portée aux projets de recherche en oncopédiatrie.

Eligibilité et définition de l'émergence dans le cadre de cet appel

Le projet doit être avant tout une étude de faisabilité mettant en œuvre une approche nouvelle et originale (ayant peu de chances d'être financé par d'autres organismes à ce stade).

Il doit représenter une ouverture ou une nouvelle voie d'exploration ou encore l'arrivée d'une équipe dans un nouveau champ disciplinaire.

Il ne peut pas être la suite de recherches déjà entreprises au sein de l'équipe.

Objectifs

- Valider les premières étapes d'un projet ou une étude de faisabilité préalable
- Servir de tremplin pour l'obtention de financements plus importants

Critères de sélection

- L'aspect émergent et novateur
- La qualité scientifique du projet
- La faisabilité du projet dans le temps (12 mois) et le budget impartis (30k€ max)
- L'impact et les suites potentielles du projet



- Les collaborations transdisciplinaires ainsi que les projets soumis par de jeunes chercheurs (post-doctorant s'engageant à rester dans le laboratoire de rattachement jusqu'à la fin de la réalisation du projet financé (jusqu'en décembre 2022), chercheur vacataire ou statutaire ayant obtenu son poste depuis moins de 5 ans, ou de moins de 40 ans) seront favorisés.

Ne seront pas éligibles :

- Les porteurs financés l'année précédente dans le cadre de l'appel à projets « Emergence »
- Les projets soumis par des porteurs partant plusieurs mois à l'étranger pendant la période du financement

Deux chercheurs séniors (chef d'équipe ou chef de groupe) de la même équipe et d'un même champ disciplinaire ne pourront pas déposer au même appel à projets.

Dossier

- Le projet scientifique de 5 pages maximum devra indiquer le but scientifique recherché et la synergie entre les équipes participantes, ainsi que le plan de travail précis
- Un document présentant l'environnement du porteur du projet devra être transmis (CV du porteur de projet, publications en rapport avec le projet présenté, etc)
- Le plan de financement du projet faisant apparaître les éventuelles autres sources de financement en cours de demande et obtenues
- Le résumé devra être rédigé en Français **ET** en Anglais, le projet pourra être renseigné en Français **OU** en Anglais
- Les projets seront à déposer en ligne via le site du Canceropôle <https://canceropole-Provence-Alpes-Côte d'Azur.com/appels-a-projets/> (Ouverture de la plateforme en ligne pour le dépôt entre le 11 février et le 12 mai 2021).
- **Tous les champs doivent être remplis. Si vous êtes non concerné par un champ, notez N/A.**
- **Important : A compter de l'année 2021, les projets financés seront tenus de fournir un plan de gestion des données accompagnant leur demande aux organismes financeurs. Plus d'informations concernant le document à compléter vous seront communiqués ultérieurement.**

Règles de financement

- Le budget alloué par projet sera de maximum 30k€ pour 1 an
- Le porteur du projet doit être membre du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur (tout chercheur **ayant un projet en cancérologie**, installé en région SUD)
- Le financement du salaire de post-doctorant n'est pas éligible si ce post-doctorant est le porteur du projet
- **ATTENTION** : les frais éligibles par le Canceropôle et le Gefluc sont différents. Le budget soumis doit respecter les critères d'éligibilité* du Canceropôle. Les porteurs de projets retenus pour un financement par le Gefluc Marseille sont susceptibles d'être recontactés pour revoir la répartition de leur budget.
- ***Frais éligibles par le Canceropôle :**
 - Equipement
 - Personnel (CDD uniquement)



- Les dépenses de fonctionnement (y compris sous-traitance) sont éligibles pour un montant maximum de 10k€
- **Attention le non-respect des critères de soumission, notamment la répartition du budget à savoir pas plus de 10 k€ de frais de fonctionnement, entrainera la non-éligibilité de votre projet.**
- **Frais non-éligibles** : amortissement, frais relatifs à la maintenance d'équipements, à la publication dans des revues scientifiques, frais de missions, déplacements.

Engagement du porteur

Le projet devra être soumis à un appel d'offre de plus grande envergure dans les deux années qui suivent le financement, sauf raison particulière qui devra être justifiée au Comité Scientifique du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En cas de financement, le porteur de projet s'engagera également à :

- Présenter un bilan de son projet à l'occasion d'une réunion du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur (Séminaire annuel par exemple)
- Mentionner le soutien du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur et/ou du Gefluc et/ou de l'Institut Cancer et Immunologie dans ses communications et publications futures
- Fournir un rapport d'activité scientifique en Janvier 2023 puis une mise à jour annuelle de ce rapport entre 2024 et 2026

Calendrier

Ouverture de l'appel à projets : février 2021

Deadline de dépôt des dossiers de candidature : 12 mai 2021

Communication des résultats : octobre 2021

Démarrage des projets : Janvier 2022

Fin des projets : 31 décembre 2022

Procédure d'évaluation

Tout projet ne respectant pas les critères d'éligibilité ou les règles de financement, en particulier la répartition du budget à savoir pas plus de 10 k€ de frais de fonctionnement, ne seront pas envoyés pour évaluation.

Les projets seront évalués par au moins deux experts externes à la région sur la base de la grille d'évaluation fournie par le Canceropôle. Un classement des projets évalués sera réalisé sur la base des évaluations et des commentaires des experts. Pour chaque projet un rapporteur membre du Comité Scientifique sera nommé. Le nombre exact de projets sélectionnés sera déterminé par le comité scientifique en fonction notamment du budget disponible.

Contact

Pour toute information, veuillez contacter Laure Verrier, de l'équipe de coordination du Canceropôle Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Mail : Laure.VERRIER@univ-amu.fr - Tel : 04 91 32 47 05